

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

### **Avenants aux contrats des assistants d'enseignement artistique**

Par délibération n°2014-179 en date du 17 Septembre 2014, le conseil municipal a validé le principe de la municipalisation de l'enseignement de la musique avec maintien des toutes les activités proposées.

Compte tenu de l'organisation et de l'activité des enseignements au sein de l'école de musique, il est nécessaire de modifier par avenants au 1<sup>er</sup> octobre 2020, les contrats ci-dessous référencés :

- 1 contrat en CDD de 6 heures 30 par semaine : Chant variétés.
- 1 contrat en CDD de 9 heures 30 par semaine : Clarinette.
- 1 contrat en CDD de 13h15 heures par semaine : Violoncelle / musique de chambre.
- 1 contrat en CDD de 14h30 heures par semaine : Basse / contrebasse / orchestre.
- 1 contrat en CDD de 16h30 heures par semaine : Batterie.
- 1 contrat en CDI de 13h par semaine : Piano.
- 1 contrat en CDI de 10h15 heures par semaine : Violon/Eveil musical.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**34 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats cités ci-dessus.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.